

## **General Conference**

Twentieth Session, General information

Paris 1978

Conférence générale

Vingtième session Information générale Генеральная конференция Двадцатая сессия

Общие информационные документы

inf

**Conferencia General** 

Vigésima reunión, Información general

المؤ تمر العام ملومات عامة

20 C/INF.11 28 novembre 1978 Original français

ALLOCUTION DE M. AMADOU-MAHTAR M'BOW DIRECTEUR GENERAL DE L' UNESCO LORS DE LA CLOTURE DE LA VINGTIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE Monsieur le Président,

Chaque session de la Conférence générale est un événement qui a ses caractéristiques, et, si je puis dire, sa qualité particulière.

La formule « l'esprit de Nairobi » résumait parfaitement le sentiment de tous les participants au moment où prenait fin la dix-neuvième session de la Conférence générale. La vingtième session a, sur les bords de la Seine, confirmé et renforcé - on ne saurait trop le souligner - le renouveau de la volonté de coopération qui avait marqué la session de Nairobi. Elle a permis d'approfondir l'adhésion générale des Etats membres à un certain nombre d'orientations fondamentales qui sont celles du Plan à moyen terme. Mais elle a en même temps suscité de nombreuses interrogations sur le contenu et la structure du programme et amorcé un nouveau processus de réflexion qui doit se poursuivre au cours des prochaines années. Ainsi, la vingtième session, au jour de sa clôture, apparaît-elle à la fois comme celle de la confirmation d'un ensemble de certitudes et de l'ouverture aux interrogations sur l'avenir.

Conférence complexe, dont les différentes implications ne seront sans doute dégagées que progressivement - ce sera une tâche à laquelle les Etats membres, le Conseil exécutif et le Secrétariat devront se consacrer avec attention au cours des prochains mois - conférence dont les dimensions mêmes appellent une réflexion sérieuse.

Permettez-moi de citer à cet égard quelques chiffres. Le nombre total des séances, au cours de cette session de la Conférence générale a été de 259 - contre 218 à la dix-neuvième session et de 228 à la dix-huitième session. Dix-neuf séances de nuit ont dû être organisées, contre douze il y a deux ans et quinze il y a quatre ans. Si le nombre total des délégués (1.837), plus important qu'à la dix-septième session, reste légèrement inférieur à celui de la dix-huitième session à laquelle il y avait 1.859 délégués, le nombre des orateurs qui ont pris la parole au cours du débat de politique générale a atteint 155 (contre, respectivement 140 et 125 lors des deux sessions précédentes).

Nous avons souvent eu le sentiment que la Conférence générale éclatait dans son cadre matériel et son mode d'organisation actuel. Souvent commissions se sont trouvées à l'étroit dans les salles où elles devaient siéger ; il a parfois été impossible de trouver une salle pour une réunion qui, compte tenu de la complexité des questions traitées, devait se tenir en dehors du calendrier primitivement prévu. Cette situation n'a d'ailleurs rien d'étonnant. Les bâtiments du siège ont été achevés alors que l'Organisation comptait quelque 80 Etats membre. Elle en a aujourd'hui 146. Le programme s'est diversifié et la volonté qui s'affirme désormais de chercher, par l'approfondissement des problèmes et la patiente négociation, la convergence des points de vue exige une multiplication des lieux de rencontre et de débat. Les difficultés pourront être évitées en 1980, grâce à la généreuse invitation du gouvernement yougoslave, que la Conférence générale a décidé d'accepter et qui permettra à la vingt et unième session de la Conférence générale de se dérouler dans un cadre accordé à ses vraies dimensions. D'autre part, la décision prise par la Conférence générale d'harmoniser le cycle programmation de l'Unesco avec celui des autres institutions du système des Nations Unies a pour effet de fixer à 1983 la date de la vingt-deuxième session de la Conférence générale. Nous avons cinq ans devant nous pour prendre les dispositions qui s'imposent, mais je compte entreprendre, sans tarder, une étude sur les installations et équipements de conférence du Siège.

Par ailleurs, il est apparu que les méthodes de travail ne permettent pas toujours d'assurer correctement la cohérence des approches et l'harmonisation des décisions des différents organes de la Conférence générale, en ce qui concerne notamment les modifications apportées aux priorités financières du programme, ou les recommandations relatives au programme futur ; qu'elles ne permettent pas non plus de prendre en considération, même dans les limites très raisonnables, les projets de résolution présentés par les Etats membres lorsqu'ils ont des incidences financières. C'est là une situation à laquelle il me paraît essentiel de remédier.

En tout état de cause, certaines clarifications s'imposent et la Conférence générale en a eu nettement conscience, puisqu'elle a recommandé au Conseil exécutif de poursuivre, en coopération avec le Directeur général, l'étude de ses méthodes de travail.

Il est d'autant plus nécessaire de résoudre ces problèmes que la Conférence générale a confirmé sa fonction irremplaçable dans la vie de l'Organisation comme lieu de rencontre d'éminentes compétences dans les domaines dont l'Unesco a la charge. La haute tenue et la qualité technique des débats dans les différentes commissions de programme le prouvent. participation des experts de l'éducation, des sciences exactes, des sciences sociales, de la culture et de la communication, a été d'une remarquable qualité et il convient de féliciter les Etats membres pour la composition de leurs délégations. Il faut aussi noter la participation aux débats de personnalités telles que les Présidents des Comités intergouvernementaux du Programme sur l'homme et la biosphère, du Programme hydrologique international, du Programme international de corrélation géologique, Président de la Commission océanographique intergouvernementale, du Président du Conseil du Bureau international d'éducation, du Comité intergouvernemental intérimaire pour l'éducation physique et le sport et d'un membre du Conseil d'administration de l'Institut international pour la planification l'éducation. La réflexion sur les méthodes de travail devrait tendre à renforcer encore le rôle intellectuel de la Conférence générale et la portée de ses débats. Elle devrait avoir pour complément une réflexion sur la participation effective des spécialistes et des experts des Etats membre à l'élaboration des suggestions qu'ils présentent au stade de la programmation.

Parallèlement aux séances plénières et aux réunions des commissions, les nations s'étaient données d'autres rendez-vous dans la Maison de l'Unesco. Expositions organisées par de nombreux pays, troupes de danse et de chant venues d'Afrique ou d'Asie, d'Europe ou d'Amérique latine, solistes prestigieux qui nous ont fait l'amitié de se joindre à nous, interprètes de toutes les cultures et artistes de tous les horizons, ont fait de l'Organisation, pendant cette Conférence, un véritable carrefour culturel.

La recherche de dénominateurs communs dans les débats était ainsi accompagnée, en contrepoint, par l'expression du génie et de l'originalité de différents peuples.

Chacun d'entre nous est aujourd'hui partagé entre le souvenir, souvent émerveillé, des expositions qu'il a pu visiter ou des spectacles auxquels il a pu assister et le regret de tout ce à quoi il a dû renoncer en raison du rythme de travail de la Conférence.

Des méthodes de travail améliorées devraient, à l'avenir, faciliter l'accès de tous au programme culturel, qui pourrait devenir ainsi, en quelque sorte, partie intégrante de la Conférence générale.

## Monsieur le Président,

Avant de tenter de dresser - le plus succinctement possible - un bilan des travaux de la session de la conférence générale qui s'achève aujourd'hui, je voudrais, comme tous ceux qui viennent de me précéder, vous exprimer mes félicitations les plus sincères et ma reconnaissance. Chacun aura apprécié, je pense, l'efficacité toujours empreinte de courtoisie avec laquelle vous avez dirigé ces travaux que les délégations ici réunies ont pu, grâce à vous, mener à terme de la manière la plus satisfaisante dans des conditions - je viens de le souligner - parfois assez difficiles. Je voudrais aussi remercier tous les membres du Bureau, les vis-présidents, les des commissions et des comités. En vous remerciant aussi, Monsieur le Président, de la compréhension dont vous avez fait preuve, tout au long de ces six semaines, envers le Secrétariat, et de la confiance que vous avez bien voulu témoigner à son Directeur général, je tiens à vous dire combien nous serons heureux de pouvoir bénéficier, pendant l'exercice qui va bientôt s'ouvrir et qui nous mènera jusqu'à la vingt et unième session de la Conférence générale, des avis que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de formuler au sein du Conseil exécutif où vous siégerez ès qualités, avec voix consultative, dès demain, quand commencera sa  $106^{\circ}$ session.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Demain, les délégations à la vingtième session de la Conférence générale se seront dispersées. Que restera-t-il d'un mois de travail assidu ?

Il me semble, en tout premier lieu, que l'esprit de coopération et la volonté de consensus qui s'affirment depuis deux ans, sortent renforcés de la vingtième session de la Conférence générale, et ont même acquis une portée accrue. Les inquiétudes qui avaient pu être manifestées, face aux difficultés que paraissait susciter un point de l'ordre du jour sont maintenant dissipées ; elles sont effacées par ce qui a été sans doute l'un des événements les plus marquants de cette session : les applaudissements prolongés d'une assemblée debout adoptant par acclamation la déclaration sur principes fondamentaux concernant la contribution des d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme et l'apartheid et l'incitation à la guerre.

Par la place qu'elle a tenue dans les délibérations de la Conférence générale, les concertations entre les délégués, par les passions et l'acharnement que sa mise au point a provoqués, par l'intérêt que lui manifesté les organes d'information, il ne fait pas de doute que la « déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme et l'apartheid et l'incitation à la guerre » a été un élément central de la vingtième session de la Conférence générale.

Permettez-moi de l'avouer : l'ovation par laquelle la Déclaration a été adoptée restera sans aucun doute en des moments les plus intenses et les plus émouvants que j'aie vécus en qualité de directeur général de l'Unesco.

Pendant huit ans, les délégués à la Conférence générale, les experts et les spécialistes venus de tous les horizons et de tous les pays ont multiplié les réunions, les consultations, les entretiens, accumulé les projets, contreprojets en amendements sans que la communauté internationale puisse s'accorder sur un texte.

Cet accord s'est fait au cours de la présente session de la Conférence générale. Cette heureuse issue est d'autant plus remarquable que les probabilités d'échec paraissaient élevées. Elle illustre le triomphe d'une volonté patiente de conciliation qui ne s'est jamais relâchée, fut-ce devant les plus difficiles obstacles. Elle symbolise la prééminence qu'il convient d'accorder aux perspectives globales, qui, sans ignorer les spécificités, font place à l'intérêt commun tout entière.

Les délégués qui sont intervenus en commission pour commenter leur adhésion à un consensus que certains n'ont pas hésité à qualifier d'historique, ont bien voulu s'exprimer à mon égard et à l'égard de mes collaborateurs, en des termes qui m'ont vivement touché. Je voudrais ici les remercier, comme je voudrais remercier tous ceux qui, par leur clairvoyance, ont permis à la conférence générale de forcer les portes de l'entente et d'assurer ainsi le triomphe de la raison.

C'est en m'appuyant sur un passé si prometteur que je voudrais maintenant esquisser les perspectives que dessine pour notre Organisation l'adoption de cette Déclaration. Dans mon intervention lors de la clôture du débat de politique générale, j'avais souligné à quel point il était indispensable que soit définie, en tenant compte de la variété et de l'évolution des systèmes de communication, une éthique nouvelle à laquelle pourraient se rallier tous les créateurs et diffuseurs de l'information. Par l'adoption de cette Déclaration, c'est maintenant, dans une certaine mesure, chose faite. Fait nouveau et majeur : la communauté internationale dispose d'un corps de principes et d'idéaux sur lesquels tous ceux qui ont à cœur d'œuvrer pour la justice et la paix peuvent s'appuyer pour orienter leur action et guider leur pratique.

Quant à l'Organisation elle-même, la Déclaration renforce les bases de son action en faveur de l'établissement des conditions d'une circulation plus libre et d'une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information et en faveur aussi de la protection des journalistes et autres agents d'information dans l'exercice de leurs fonctions.

Soutenue par l'extrême attention que vous avez portée pendant cette Conférence générale aux problèmes de la communication et par la place primordiale que vous avez accordée à la Déclaration, l'Organisation devra agir tant sur le plan de la réflexion que sur celui de la mise en application.

Renforcement de la volonté de coopération, mais aussi renforcement du rôle éthique de l'Organisation : tel est, semble-t-il, le sens de l'accord qui s'est réalisé pour l'adoption de la Déclaration.

Mais il ne faut pas oublier d'autres décisions importantes, qui relèvent, elles aussi, de la dimension éthique et qui confirment la vocation de l'Organisation dans ce domaine.

Il faut penser en premier lieu à l'adoption - par acclamation également - de la race et les préjugés raciaux.

C'est pour la première fois dans le système des Nations Unies, et même dans l'histoire des longs efforts de l'humanité pour extirper le racisme et les préjugés raciaux, que la communauté internationale va disposer d'un texte qui, sans être juridiquement obligatoire, représente un engagement moral et éthique couvrant tous les aspects du problème, hélas toujours actuel ; les aspects biologiques, sociologiques, culturels, économiques et politiques sont traités dans un instrument que l'on souhaiterait aussi générateur d'espoirs et d'actions concrètes que la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous commémorions hier soir le trentième anniversaire.

Rien n'illustre mieux la validité de notre Organisation, rien ne confirme davantage la volonté de concorde de ses Etats membres que l'adoption d'une telle Déclaration, qui appartient désormais à l'humanité entière.

Pour la première fois à l'Unesco, une déclaration se trouve assortie d'une résolution de mise en œuvre. Comment ne pas établir ici, une fois encore, un parallèle avec la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, elle aussi, a été, mais seulement quelques années après son adoption, complétée par un mécanisme de mise en œuvre sous forme de rapports périodiques demandés aux Etats ?

Une autre question qui a évolué d'une manière positive au cours de la présente session de la Conférence générale est celle du retour ou de la restitution des biens culturels à leurs pays d'origine.

Les délibérations ont clairement montré l'importance que l'ensemble des Etats membre attachent à cette question. Elles ont montré également que la situation des pays qui ont été privés d'une partie essentielle de leur patrimoine culturel a été comprise par ceux auxquels mon appel de juin dernier a été adressé.

Je suis particulièrement heureux de constater que le problème a été traité dans un climat de solidarité et de coopération, dont témoigne l'adoption unanime des statuts du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale. La volonté de participer aux travaux du Comité qui a été exprimée au cours des débats augure bien de notre action future. Beaucoup reste à faire, ne serait-ce que pour dissiper les malentendus dont ce sujet a été entouré.

Le Comité n'est en aucune manière appelé à s'ériger en une sorte de tribunal. Pour accomplir sa mission, qui est délicate, il devra délibérer dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de conciliation et je forme le vœu qu'une coopération confiante, fondée sur la justice et la solidarité internationale s'établisse entre tous les pays qui participeront à ses travaux.

Sur d'autre problème qui, certes, relèvent des domaines de compétence de l'Organisation mais tirent leur origine de situations qui lui sont extérieures, des divergences sont encore apparues.

Je ne désespère pas que la raison puisse, là aussi, s'imposer.

Je m'emploierai, pour ce qui me concerne et dans la limite de mes prérogatives, à explorer des voies nouvelles en vue de mettre au point des solutions qui soient conformes à l'éthique de l'Organisation.

Le rôle intellectuel de l'Organisation a été renforcé, Monsieur le Président, par les délibérations de la Conférence générale. Celle-ci a reconnu, en particulier, lors de l'examen du rapport préliminaire de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, l'importance d'un effort de clarification et d'approfondissement d'un problème sur lequel se concentre actuellement l'attention de la communauté internationale et qui intéresse directement l'action de l'Unesco dans ses domaines de compétence, qu'il s'agisse de promouvoir la compréhension internationale ou de diffuser les connaissances.

Le président de la Commission, M. Sean McBride, m'a dit sa satisfaction au sujet du débat qui a eu lieu.

Il me paraît souhaitable que les échange de vues sur les questions fondamentales relatives à la communication se multiplient et s'amplifient afin de stimuler la réflexion et l'action ultérieures. Tel était, au reste, l'objectif principal du Rapport intérimaire de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication.

Si j'essaie de dégager de vos débats sur la communication, et notamment sur le Rapport intérimaire, les lignes générales qu'ils ont fait apparaître, il me semble qu'elles se déploient dans deux directions.

Il s'agit d'une part de mieux élucider les différents aspects de la communication prise dans son acception la plus large et d'approfondir les concepts de base et notamment ceux qui ont trait au droit à communiquer, au nouvel ordre international de l'information et au déséquilibre dans la circulation des nouvelles.

Il semble d'autre part nécessaire de donner suite aux débats d'une manière qui soit beaucoup plus efficace que dans le passé, de manière à répondre aux exigences d'action concrète, en même temps qu'aux besoins largement ressentis de mesures pratiques propres à traduire dans les faits les résultats des analyses et les recommandations. A cet égard, il conviendra notamment de tenir compte des offres nombreuses et généreuses qui ont été faites par différentes délégations, d'en préciser l'importance et le contenu et d'en assurer la coordination et l'harmonisation, sans perdre de vue qu'il ne s'agit pas seulement de développer les infrastructures matérielles et les ressources humaines pour réduire l'écart existant entre le potentiel des différents pays dans le domaine de la communication, mais de contribuer à changer les conditions même dans lesquelles se constituent les grands flux d'information à travers le monde.

La Conférence générale a également tenu à marquer très fortement sa volonté de voir l'Organisation renforcer son action en matière de science et de technologie.

Les délégués de tous les pays ont souligné l'intérêt majeur qu'ils attachent à la coopération scientifique internationale dans le cadre de l'Unesco et leur souhait de voir cette coopération nettement élargie.

Le débat au sujet de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a manifesté la volonté des Etats membre de voir l'Unesco, à l'occasion de la Conférence et dans la mise en œuvre de ses recommandations, conserver et étendre la responsabilité particulière en matière scientifique qui lui revient au sein du système des Nations Unies en raison de son mandat. Comme je l'ai déjà dit lors de ma réponse au débat de politique générale, cette prise de position doit exclure l'adoption d'arrangements institutionnels qui conduiraient à créer un organe ou un mécanisme nouveau, chargé de la science et de la technique.

Mais le débat m'a paru également montrer qu'il ne faut rien négliger pour intensifier l'action de l'Unesco qui se rapporte à la Conférence, mieux en définir les lignes de force et la portée, la faire bénéficier au maximum de l'approche intersectorielle et interdisciplinaire qui, je le rappelais ici il y a un mois, constitue l'apport décisif de l'Organisation. La communauté internationale fait confiance à l'Unesco; il faut que l'Unesco sache mériter cette confiance. Soyez persuadé que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

J'ai été heureux de noter que les quatre grands programmes scientifiques internationaux (l'homme et la biosphère, corrélation géologique, hydrologie, Commission océanographique intergouvernementale) ont reçu un appui unanime. Les présidents des conseils de coordination ou de direction de ces programmes ont présenté avec clarté et conviction leurs activités et les problèmes rencontrés. Il y a lieu de souligner que ces programmes permettent de s'attaquer à des problèmes concrets intéressant tous les pays participants, développés ou en développement, et offrent des possibilités remarquables pour une coopération de pays à pays notamment entre pays en développement eux-même. Ils ont un caractère à la fois intersectoriel et interinstitutionnel - des organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la santé. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement étant associés à leur mise en œuvre. Les programmes internationaux ont outre l'avantage de donner lieu à une action au niveau même des pays et de contribuer de ce fait à la décentralisation la plus poussée de l'action de l'Unesco.

Le fait que l'action prévue dans le cadre de ces programmes pourrait s'élargir ou s'amplifier s'ils étaient dotés de ressources supplémentaires a été fortement souligné. Je m'efforcerai, comme l'a demandé la commission compétente et dans la limite du budget voté, de renforcer les moyens mis à la disposition de ces programmes au cours de l'exercice 1979-1980.

Le succès de ces programmes conduit à rechercher si une telle modalité d'action ne pourrait être étendue à d'autres domaines. On a évoqué à cet égard l'énergie, l'informatique, les catastrophes naturelles, les techniques de développement rural.

Il a toutefois été reconnu qu'il faut adopter une démarche prudente, d'étudier avec précision le rôle exact que l'Unesco peut jouer et de déterminer si les sujets en question se prêtent à cette forme d'action. C'est ce qui sera fait au cours de l'exercice 1979-1980 et, sur la base des résultats de ces études, des propositions concrètes seront présentées pour les prochains exercices.

Les Débats de cette vingtième session de la Conférence générale ont confirmé aussi l'importance des préoccupations relatives aux modalités d'action de l'Organisation.

Le souci de l'efficacité de cette action a souvent conduit à mettre l'accent sur la nécessité de lui donner, autant que possible, un caractère concret, pratique, assuré d'avoir un impact sur la réalité. « Il importe » est-il dit dans une résolution adoptée par la Conférence générale « de concentrer les efforts sur les projets orientés vers l'action et sur la solution de problèmes concrets ». De nombreuses remarques de même nature ont été faites au cours des débats des commissions et on peut noter que, d'une manière générale, l'importance accordée à des activités telles que la formation, qui répondent aux exigences d'une action pratique, a été accueillie avec faveur.

La Conférence générale n'a pas pour autant méconnu l'importance des études et des recherches visant à éclairer des notions ou à élaborer des méthodologies - celles-ci étant indispensables pour faciliter les décisions et conduire l'action. Elle n'a pas davantage négligé le rôle des études et des réunions comme moyen privilégié de coopération intellectuelle internationale - et j'observe que de nombreuses résolutions adoptées par la Conférence générale et dont l'initiative revient à telle ou telle délégation demandent d'entreprendre des études et des recherches.

La mission de l'Unesco se situe dans la dimension de la vie de l'esprit, dans l'univers de la culture. La réflexion et l'action sont, sur ce plan, liées de manière indissociable et souvent même, c'est la réflexion et la diffusion des idées produites par cette réflexion qui sont les formes les plus efficaces de l'action.

Mais le souci de voir l'Unesco s'orienter plus nettement vers l'action conduit à poser deux problèmes d'ailleurs liés :

Par la nature même de son ordre du jour, la Conférence générale concentre son attention sur le Projet de programme et de budget, le document C/5. Celuici est, pour l'essentiel, une présentation du Programme ordinaire de l'Organisation qui est exécuté grâce aux ressources votées par la Conférence générale. Mais, en dehors de ce Programme ordinaire, l'Organisation - chacun le sait - exécute nombre d'activité de caractère opérationnel qui constituent des actions de coopération pour le développement. Or, ces actions, évoquées à l'occasion de l'examen du programme des divisions opérationnelles des secteurs du programme ou des divisions de soutien opérationnel du Secteur pour la coopération en vue du développement et les relations extérieures, ne sont pas en tant que telles examinées au cours de la discussion, l'image totale de l'action de l'Organisation se trouve ainsi troquée au détriment, justement, de son engagement dans la pratique de la coopération pour le développement. Il y a là un problème auquel il convient de réfléchir. Bien qu'il n'appartienne pas à la Conférence générale de se prononcer sur des activités dont elle n'a pas à décider le financement et qui sont, par essence, des activités nationales, il serait sans doute utile, pour l'équilibre des débats, qu'une information plus substantielle sur le rôle opérationnel de l'Organisation soit mise à la disposition des commissions du programme. C'est dans cet esprit que je compte soumettre à la Conférence générale, à sa vingt et unième session, un document d'information sur l'action opérationnelle, sa nature et sa dimension, où seront notamment analysés les conditions et les modalités de son exécution et les besoins formulés par les Etats membres.

Une deuxième observation concerne la possibilité d'affecter une partie du budget à l'exécution de programmes et de projets dans les Etats membres. La Conférence générale, à l'issue de son débat sur le point 15 de l'ordre du jour (Nouvelles formes et voies pour rassembler des ressources financières supplémentaires pour le programme de l'Unesco), m'a invité à procéder, en consultation avec le Conseil exécutif, à une étude de faisabilité sur ce problème.

Une solution positive répondrait au souci de ceux qui souhaitent que le caractère concret de l'action de l'Unesco soit mieux marqué - car l'action concrète, c'est en définitive celle qui porte sur des situations particulières dans tel ou tel Etat membre. Elle permettrait aussi et surtout de répondre à l'attente des Etats membres dont les besoins multiples ne peuvent être satisfaits par les seuls arrangements actuellement en vigueur - notamment au titre du Programme des Nations Unies pour le développement. On sait la complexité et la lourdeur des procédures auxquelles est subordonné l'octroi de aide de caractère multilatéral lorsqu'il dépend des internationales de financement, même s'il s'agit de sommes relativement peu importantes. Dans le cadre du programme ordinaire de l'Organisation, il pourrait être répondu à de nombreuses demandes des Etats membres avec souplesse et rapidité, de manière à résoudre des problèmes ponctuels et urgents qui, à l'heure actuelle, restent sans solution et dont l'accumulation peut avoir les effets les plus négatifs à court ou à long terme.

En attendant que la Conférence générale, à sa vingt et unième session, prenne position sur l'étude de faisabilité qui lui sera soumise, il convient de noter avec satisfaction qu'à la présente session elle a reconduit les dispositions retenues au cours de l'exercice 1977-1978 et m'a autorisé à utiliser toutes les économies qui pourraient être réalisées au titre du budget ordinaire pour accroître la coopération avec les pays en développement, et plus particulièrement avec ceux qui ont été classés parmi les moins avancés. Mais, dans la mesure où il faut en tout état de cause exécuter le programme approuvé par la Conférence générale dans le cadre d'un budget semi-intégral, ces économies ne peuvent être que très limitées et je tiens à souligner qu'il ne faut donc pas fonder de grands espoirs sur leur utilisation.

La question de la décentralisation a souvent été mentionnée et j'ai noté que les propositions tendant au renforcement des bureaux régionaux et à la coordination de l'ensemble des activités de l'Unesco au sein d'une région ont été favorablement accueillies. Mais, j'ai également noté la diversité des avis exprimes sur le problème de la décentralisation. Celle-ci doit conduire, je voudrais le souligner, non à fragmenter l'action de l'Unesco, mais à la rapprocher des Etats membres, tout en conservant dans son intégralité, son

caractère d'université. Il s'agit de multiplier les points d'application effective d'une action qui, en tout état de cause, doit conserver sa dimension internationale spécifique.

A cet égard, on peut penser que l'existence de comités nationaux pour tel ou tel programme intergouvernemental, qui agit en liaison étroite avec le Secrétariat d'un tel programme, constitue une forme exemplaire de décentralisation en assurant le contact entre la réalité d'une situation nationale et un cadre d'action qui émane directement de la Conférence générale, par le moyen d'un comité ou conseil élu par elle.

Un autre aspect significatif du problème de la décentralisation a été soulevé par l'adoption d'une résolution par laquelle il m'est demandé de proposer à la prochaine session de la Conférence générale un texte définissant des principes et des directives pour l'organisation des centres internationaux ou régionaux placés sous l'égide de l'Unesco.

Comme je l'ai déjà indiqué dans ma réponse au débat de politique générale, la question de la décentralisation et plus généralement celle des modalités d'action de l'Organisation devrait faire l'objet d'un examen global dans le contexte des études à long terme pour la préparation du Deuxième Plan à moyen terme.

A l'occasion de l'examen du document 20 C/4, la Conférence générale a adopté une résolution sur la concentration du programme. J'avais traité cette question assez longuement dans ma réponse au débat de politique générale et j'avais en particulier souligné qu'il me paraissait prématuré au stade actuel de procéder à des choix précis. Je suis heureux de constater que la Conférence générale a été de cet avis et aussi qu'elle a lié la question de la concentration du programme à la préparation du Deuxième Plan à moyen terme.

La Conférence générale a également estimé que la concentration du programme devrait résulter d'un processus exigeant de multiples consultations : consultation des Etats membres à entreprendre dès les premières étapes de préparation du Deuxième Plan à moyen terme ; consultations d'experts, comme cela est souligné notamment dans les résolutions générales touchant respectivement les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales.

Il m'est en effet demandé de « poursuivre le renforcement des programmes scientifiques et technologiques de l'Organisation en consultant les Conseils des programmes scientifiques intergouvernementaux et les responsables des politiques scientifiques des Etats membres, ainsi que, le cas échéant, des groupes spéciaux de scientifiques d'un aussi grand nombre d'Etats membres que possible, pour obtenir des avis sur l'opportunité d'affecter les ressources disponibles au cours des prochains exercices biennaux aux programmes revêtant le rang de priorité le plus élevé et capables d'avoir, à l'échelon mondial, l'incidence immédiate ou potentielle la plus grande, et de mettre fin à ceux dont le rang de priorité est le moins élevé et dont l'incidence est limitée ».

Il m'est également demandé, au titre des sciences sociales de mettre en place un nombre limité de « projets majeurs » et de procéder à des consultations tant pour chaque projet pris individuellement que pour la coordination d'ensemble de ces projets.

Les débats de la conférence générale elle-même ont constitué la première étape dans le processus de consultation qui doit conduire à la concentration du programme. Mais permettez-moi cependant d'exprimer à cet égard une certaine préoccupation.

Si le principe de la concentration elle-même a recueilli un accord général, si l'appel à la concentration du programme a été particulièrement net, en revanche, les indications qui ont été données quant au choix des deux priorités laissent une certaine impression de perplexité. Priorité aux programmes de science et de technologie, priorité à l'alphabétisation; importance accrue aux programmes en faveur des femmes et des jeunes et en faveur de l'éducation spéciale; priorité aux problèmes des relations de l'éducation et de l'emploi, au sens le plus large; priorité accrue à la communication; introduction éventuelle d'un objectif portant sur la préservation et l'épanouissement des valeurs culturelles.

Je ne citerai ici que les principales indications que l'on trouve dans les résolutions adoptées par la Conférence générale. Ne sommes-nous pas, de nouveau, dans une situation où tout ou presque tout est prioritaire ? Il y a là un problème qu'il ne faut pas sous-estimer.

Il est naturel cependant que chaque commission sectorielle dégage les priorités qui relèvent de sa compétence. Mais il faut aussi qu'un arbitrage global soit possible. Or l'instrument de cet arbitrage existe. Il a été voulu par les Etats membres : c'est le Plan à moyen terme.

Mais il me semble que cette fonction du Plan à moyen terme a parfois été perdue de vue. Les propositions, très intéressantes en elles-mêmes, qui ont été formulées au sujet de la restructuration du programme en matière de sciences sociales par exemple sont formulées sur une base qui est autre que celle des objectifs tout en se référant à ceux-ci. Alors que les objectifs sont souvent de nature intersectorielle, les propositions qui ont été formulées se situent de manière très nette à l'intérieur de la perspective propre des sciences sociales, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'elles négligent les problèmes de l'interdisciplinarité. Mais quelle que soit leur validité sur le plan intellectuel, elles posent un problème délicat sur le plan de la programmation.

Sans doute était-il inévitable que la fonction de Plan à moyen terme soit un peu moins présente aux esprits lors d'une session où l'ordre du jour ne portait explicitement que sur des ajustements limités au plan, ajustements qui ont d'ailleurs été, je voudrais le souligner, adoptés à l'unanimité.

La liaison entre concentration du programme et Plan à moyen terme, soulignée dans la Résolution de portée générale sur la concentration du programme, réaffirme le rôle de la planification à moyen terme. Il faudra veiller, et je pense que ce devrait être un des thèmes essentiels de l'étude des méthodes de travail de la Conférence générale, à ce que le Plan à moyen terme puisse constituer pour la Conférence générale l'instrument efficace de choix des priorités que je viens d'évoquer.

Encore faut-il, pour qu'un Plan à moyen terme puisse jouer pleinement ce rôle, que les objectifs soient formulés de telle sorte qu'il s'articulent clairement avec les problèmes auxquels l'action de l'Organisation sera confrontée au cours des années à venir. C'est dans cette perspective qu'il convient de situer les études à long terme que je me propose d'entreprendre et dont le principe a été favorablement accueilli par la Conférence générale.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Demain n'est plus à attendre, mais à inventer » a dit un philosophe français, très attaché à l'Unesco, le regretté Gaston Berger.

L'Unesco peut et doit être un des lieux privilégiés de cette invention de l'avenir, parce qu'elle a su, et le mérite revient aux Etats membres et aux représentants des communautés intellectuelles qui coopèrent avec elle, prendre la juste mesure de la plupart des grands problèmes de notre temps.

Le monde où nous vivons se caractérise par une interdépendance qui n'abolit pas les conflits, par une communauté de destin à laquelle il manque encore une réelle communauté d'idéal.

Il est enserré dans un réseau de relations politiques et militaires, économiques et technologiques, culturelles et idéologiques, qui définissent les intérêts et les besoins des uns par rapport aux autres, qui inscrivent les multiples problèmes dans un cadre de référence commun. Avec les moyens contemporains de communication, d'information et d'échanges, les distances s'abolissent et les temps s'interpénètrent, et la conscience humaine commence enfin à se déployer à l'échelle de l'univers.

Mais l'interdépendance n'a pas suscité la fraternité. Elle a engendré le sens d'un espace planétaire, tout en accentuant les disparités matérielles et en approfondissant les frustrations réciproques. Elle n'a pas mis fin au règne de l'inégalité et de la guerre. En transcendant les frontières, elle a aussi affaibli certaines formes de protection dont disposaient les moins puissants; elle a brusquement confronté chaque personne, chaque communauté, chaque peuple, au reste du monde – mais sans avoir créé un système global, qui offre à tous des chances égales de s'épanouir. Elle a provoqué le double besoin, pour chacun de nous, de tendre vers les autres et de s'affirmer face à eux, mais sans avoir développé les concepts, les structures, les moyens d'action permettant de réaliser cet équilibre dans l'intérêt de tous. Elle a ainsi placé les hommes et les nations dans une situation aussi lourde de menaces qu'elle est porteuse de promesses, celle où leurs destins se sont liés sans être solidaires.

Ce que l'Unesco s'efforce de réaliser, c'est la synthèse de tous les efforts créateurs qui tendent à conjurer ces menaces et à donner vie à ces promesses. Ces exigences définissent une suite de démarches qui ne prennent toute leur signification que par leur commune référence à un humanisme de la diversité. Il faut penser une pluralité de voies de développement, qui ne sont encore que des possibles, qu'il reste à préciser, à élaborer, à réaliser. D'où le concept de développement endogène qui doit tirer sa vitalité du génie propre de chaque peuple, qui doit s'affirmer comme l'expression sociale globale de ce génie, intégrant l'économique à l'ensemble des manifestations de la vie collective, qui doit enfin réaliser l'insertion créatrice de chaque société dans un nouvel ordre planétaire. L'identité de chaque peuple, et la

pluralité de leurs voies d'accès au progrès, forment ainsi un couple dialectique, liant indissolublement les destins particuliers à l'aventure de l'espèce.

L'Unesco se trouve ainsi au carrefour de toutes les inquiétudes créatrices de notre temps. Et elle se veut le laboratoire, ouvert à tous les courants intellectuels, d'une nouvelle éthique des rapports entre les hommes et les nations.

Son action procède d'une double démarche - prendre, en toute chose, la mesure planétaire des problèmes compte tenu de la spécificité de chaque société, et considérer ces problèmes selon une perspective globale, incluant leurs dimensions économique, sociale, culturelle et spirituelle. Le point de départ de la démarche est la constatation, aussi évidente que décisive, que le monde a cessé d'avoir un seul centre, un seul modèle d'avenir - et qu'il est à la recherche, à la fois de nouvelles voies de développement et d'un nouvel ordre planétaire qui prenne en compte l'irruption de la diversité. L'impératif vital, pour nous tous, est que cette recherche puisse se poursuivre sous la forme d'un processus pacifique de réadaptations réciproques, d'échanges féconds entre tous - et non celle de confrontations, fondées sur les méfiances exacerbées.

Il s'agit donc d'effectuer la transition vers un monde pluriel, où l'humanisme puisera à toutes les cultures vivantes.

La vocation fondamentale de l'Unesco prend ainsi, au travers de ses multiples manifestations pratiques, une figure unique – celle d'une conscience du monde au double sens du terme : conscience intellectuelle et conscience morale. Comprendre et vouloir, à la lumière d'une espérance active, de portée universelle, telle est, en effet, notre mission. C'est pourquoi, la présence au monde de l'Unesco est avant tout, par-dessus tout, un effort de lucidité et de confiance, dont le but est de donner un nouvel élan à tous ceux, hommes et femmes, jeunes et adultes, travailleurs de la pensée, ou promoteurs de l'outil, responsables ou simple citoyen, au nord comme au sud de la planète, qui continuent de croire en le destin de l'homme, unique dans ses infinies différences, et qui savent que demain sera l'œuvre de tous.